

Rapport P-19 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 19, intitulée: «Des mesures pour la sécurité et la salubrité du parc et de la promenade de Saint-Jean».

Conclusions

(ainsi amendées et acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 17 janvier 2001)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 19 au Conseil administratif et lui demande d'établir un rapport sur les besoins actuels et envisageables pour le futur sur l'ensemble de la ville de Genève.